

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,
LE MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 À 18 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Est absente : Madame Elisabeth Boil conseillère

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du budget 2022 (résolution)
4. Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 (résolution)
5. Période de questions
6. Levée de la séance (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

La séance est publique.
Aucun citoyen n'est présent.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

2021-12-554

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour de l'avis de convocation remis aux membres du conseil est accepté tel quel.

ADOPTÉE

3. Adoption du budget 2022 (résolution)

2021-12-555

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, au montant de 1 109 500 \$;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Budget 2022

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	364 795,00 \$
Taxes sur une autre base ³⁰¹	343,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	10 460,00 \$
Transferts	381 372,00 \$
Services rendus	16 150,00 \$
Amendes et pénalités	1 000,00 \$
Imposition de droits	27 380,00 \$
Intérêts	7 000,00 \$
Autres revenus	0,00 \$
<i>Total</i>	1 109 500,00 \$

Charges

Conseil municipal	47 400,00 \$
Application de la loi	2 400,00 \$
Gestion financière et administrative	189 175,00 \$
Greffé	2 000,00 \$
Évaluation	7 350,00 \$
Autres	42 890,00 \$
Police	23 841,00 \$
Sécurité incendie	67 895,00 \$
Sécurité civile	1 050,00 \$
Voirie municipale	49 195,00 \$
Enlèvement de la neige	66 241,00 \$
Éclairage des rues	12 300,00 \$
Transport collectif et adapté	5 482,00 \$
Approvisionnement et traitement de l'eau potable ⁷	1 320,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	15 450,00 \$
Traitement des eaux usées	37 180,00 \$
Réseaux d'égouts	26 650,00 \$
Matières résiduelles - Déchets domestiques	79 480,00 \$
Collecte sélective - Collecte et transport	26 900,00 \$
Collecte matières organiques	10 500,00 \$
Protection de l'environnement	8 000,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	27 300,00 \$
Loisirs et culture	50 186,00 \$
Dette à long terme	52 604,00 \$
Financement	167 211,00 \$
Activités d'investissement	59 500,00 \$
Appropriation du surplus accumulé	(40 000,00 \$)
<i>Total</i>	1 109 500,00 \$

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget 2021 sera publié et distribué à chaque adresse civique par l'Info-Scotstown, édition du mois de décembre 2021, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

4. Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 (résolution)

2021-12-556

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 suivantes :

Année	2022	2023	2024
Immobilisation – Divers	6 500 \$	5 000 \$	5 000 \$
Route 257	10 000 \$	0 \$	0 \$
Immobilisation - Incendie	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Aqueduc – Compteurs d'eau	10 000 \$	0 \$	0 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Aqueduc – Équipements poste de chlore	3 000 \$	3 000 \$	4 000 \$
Aqueduc – Puits	3 000 \$	5 000 \$	3 000 \$
Informatique / équipement bureau	3 000 \$	2 000 \$	3 000 \$
Immobilisation – Voirie	6 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Égout – Postes de pompage	3 000 \$	3 000 \$	4 000 \$
Immobilisation - Hôtel de Ville	6 000 \$	6 000 \$	7 000 \$
Immobilisation - Parcs et terrain jeux	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Parc Walter-MacKenzie : Bâtiment	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Immobilisation – Réservoir eau potable	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

ADOPTÉE

Mot du maire

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, félicite les conseiller(ères) pour leur travail dans la préparation des prévisions budgétaires 2022 qui s’est poursuivi pendant quelques réunions et dans le contexte économique actuel qui se répercute sur les choix et décisions dans l’élaboration du budget municipal.

5. Période de questions : sujets divers

Il n’y a aucune personne présente.

6. Levée de la séance (résolution)

2021-12-557

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 18 h 40.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l’approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, maire

Monique Polard, directrice générale